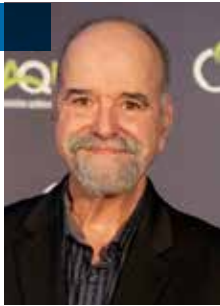


PROGRAMME EXPÉRIENCE EMPLOI JEUNESSE RECRUTER DIFFÉREMMENT



PIERRE MORIN
Réseau Accès Participation

GRAND DOSSIER : MAIN-D'ŒUVRE RECHERCHÉE

Le marché de l'emploi est en pleine révolution. La pénurie de personnel auquel fait face le monde du travail est bien documentée et touche particulièrement le secteur des parcs, des loisirs et de l'activité physique. Dans ce contexte, il peut s'avérer difficile d'intéresser des jeunes à œuvrer dans ce formidable milieu. Il faut probablement revoir nos paradigmes d'embauche habituels et tenter d'attirer d'autres jeunes que ceux que nous prospectons habituellement pour ces emplois.

Qu'on l'admette ou non, plusieurs jeunes font face à des barrières à l'emploi, autant sur le plan de l'accès à l'information et de l'embauche comme telle que sur celui de l'intégration dans le milieu de travail. Il faut donc savoir faire preuve d'ouverture et de créativité pour être en mesure de trouver, d'embaucher et de bien intégrer ces jeunes dans nos milieux.

C'est un coup de main déjà intéressant pour plusieurs organisations, sans compter les autres éléments qui rendent ce programme encore plus intéressant.

UNE EXPÉRIENCE DE MENTORAT

Outre le fait que les jeunes profitent d'une expérience rémunérée sur le terrain, celle-ci s'effectue dans le cadre d'un mentorat. En effet, en plus de l'enveloppe réservée au salaire, le programme Expérience emploi jeunesse de l'ACPL offre une allocation allant jusqu'à 4000 \$ aux organismes retenus afin de soutenir la relation mentor-mentoré. La subvention est versée à l'organisme d'embauche et vise à compenser ce dernier pour le temps consacré par le mentor au mentorat.

L'expérience de mentorat consiste à jumeler une personne d'expérience (mentor) à une personne qui souhaite améliorer ses compétences (mentoré). Le mentor agit comme un modèle qui offre son soutien en partageant ses connaissances, ses ressources et ses conseils pour aider le ou la jeune à développer ses compétences.

Le mentorat est une expérience qui peut s'avérer exceptionnelle et significative pour les personnes impliquées. Pour le ou la jeune, elle peut permettre le renforcement de ses compétences, une amélioration de sa confiance en soi, une augmentation de sa motivation et le développement de

C'est en fonction de ces enjeux que l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), en collaboration avec l'AQLM et le Réseau Accès Participation, a obtenu une subvention du gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) afin d'aider des jeunes à trouver un emploi, tout particulièrement ceux et celles qui font face à des obstacles pour intégrer le marché du travail. Le programme, appelé *Expérience emploi jeunesse de l'ACPL*, offre un soutien financier direct (avec salaires subventionnés à 100 % jusqu'à 10 000 \$ par jeune) aux municipalités et aux organisations qui agissent en leur nom pour qu'elles puissent proposer des emplois permettant aux jeunes d'acquérir des habiletés, des connaissances et de l'expérience dans le secteur des parcs et loisirs communautaires.

C'est ainsi que, récemment, 77 municipalités et organisations de partout sur le territoire québécois se sont fait confirmer la possibilité d'embaucher un stagiaire durant la prochaine année, le tout pour une enveloppe globale de près de 900 000 \$.

Première expérience à skis pour trois petites filles de Papineauville grâce au soutien d'Expérience Emploi Jeunesse.
Photo : Corporation des loisirs de Papineau



ses réseaux. Pour le mentor ou la mentore, elle représente la possibilité de partager ses compétences et ses connaissances et une occasion de développer son leadership, renforçant ainsi son sentiment de satisfaction et de valorisation au travail.

D'ailleurs, pour soutenir les mentors dans cette relation, Mentor Canada offre un guide de mentorat ainsi qu'un webinaire de formation dans le cadre du programme.

SOUTIEN DIRECT ET ADAPTÉ

L'EXPÉRIENCE EMPLOI JEUNESSE DE L'ACPL offre aussi un soutien direct à des activités de formation, des mesures d'adaptation ou d'autres besoins spécifiques à l'emploi qui pourraient représenter un enjeu. On parle par exemple de soutien aux personnes en situation de handicap, pour personne à charge (p. ex., garde d'enfants), pour les dépenses de logement et le transport (si le lieu de résidence est situé à plus de 150 km du lieu de travail), pour les technologies adaptées, ou pour l'adaptation du milieu de travail.

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Ce programme, qui devrait être offert encore pour la même période l'an prochain, est accessible aux entités gouvernementales locales tels les municipalités, les villes, les villages, les districts régionaux, les MRC ainsi que les communautés ou gouvernements autochtones.

Les corporations de loisirs ou autres organismes à but non lucratif agissant comme mandataires de l'administration locale dans l'offre de services en loisirs sur un territoire donné peuvent également faire une demande en joignant une lettre de soutien de l'administration locale. Cette lettre doit indiquer clairement le type de partenariat entre les deux organismes dans l'organisation de programmes de loisirs au sein de la communauté.

Les jeunes, eux, doivent avoir entre 15 et 30 ans au début de l'emploi, être citoyens canadiens, résidents permanents ou personnes protégées en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et avoir également le droit de travailler au Canada.

Mais, comme nous le mentionnions plus haut, l'ACPL encourage fortement l'embauche de jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi. Il peut s'agir notamment de jeunes auxquels correspondent les définitions suivantes et que nous ne voyons hélas pas très souvent œuvrer dans nos milieux :

- Jeune habitant dans une région rurale ou éloignée
- Jeune appartenant à une minorité visible
- Jeune autochtone
- Jeune NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) involontairement depuis au moins six mois
- Jeune faisant partie de la communauté LGBTQ2+
- Jeune vivant dans un foyer à faible revenu
- Jeune devant prodiguer des soins à un membre de la famille
- Jeune en situation de handicap
- Jeune ayant un faible niveau de littératie ou de numératie
- Jeune réfugié ou ayant récemment immigré
- Jeune aux prises avec des problèmes de consommation de drogue
- Jeune éprouvant des problèmes avec la justice, que ce soit maintenant ou dans le passé
- Jeune ayant décroché de l'école secondaire
- Jeune sans-abri ou à risque de devenir sans-abri
- Jeune en famille d'accueil ou ayant dépassé l'âge d'être en famille d'accueil
- Jeune éprouvant des problèmes de santé mentale ou à risque d'en développer

DE BELLES RÉUSSITES

L'an dernier, L'EXPÉRIENCE EMPLOI JEUNESSE DE L'ACPL a permis à de nombreux jeunes de vivre de belles expériences, comme à Sainte-Marie en Beauce ou avec la Corporation des loisirs de Papineau en Outaouais. On peut d'ailleurs lire quelques « histoires à succès » du programme sur le site de l'ACPL (<https://cpa.ca/fr/financement/experience-emploi-jeunesse/reussites/>).

Soixante-dix-sept organismes profiteront du programme cette année, et peut-être autant l'an prochain. Nul doute que plusieurs autres belles histoires s'y ajouteront!

L'ACPL encourage fortement l'embauche de jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi.



Photo : Shutterstock.com